

Le Syndicat Intercommunal du Bassin Versant du Meu a signé, en partenariat avec les associations Eurêka Emplois Services et l'Ecomusée du Pays de Montfort, les Jardins de Brocéliande et les Jardiniers de France, la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » avec les Jardineries du Bassin Versant du Meu.

Afin de diffuser aux jardiniers amateurs que nous sommes tous **les neuf jardifiches** disponibles dans ces jardineries, nous vous proposons de les découper dans votre bulletin municipal, au fur et à mesure de leur diffusion.

Fiches réalisées dans le cadre de la chartre « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » : [www.jardinaunaturel.org](http://www.jardinaunaturel.org)

**0 Pourquoi jardiner sans pesticides ?**

**Pour un jardin équilibré**  
Paillage, compostage, récupération d'eau de pluie, haies diversifiées, refuges à oiseaux... les techniques de jardinage au naturel sont efficaces, simples à mettre en œuvre et respectent les équilibres de la nature.

**Pour un environnement préservé**  
En Bretagne, 80% des eaux destinées à la consommation sont puisées en surface. Elles sont donc particulièrement sensibles à la pollution par les désherbants.

**Pour un environnement sain**  
Directs ou différés dans le temps, les dangers des pesticides sont réels. Réduire leur utilisation est aujourd'hui une priorité.



**En signant la charte « Jardiner au naturel, ça coule de source ! » votre magasin s'est engagé à mieux vous conseiller sur les techniques de jardinage au naturel et à mettre en avant les solutions sans pesticides.**

**Ce logo permet de repérer les produits et matériels encouragés par la charte.**

Retrouvez tous les magasins signataires sur [www.jardinaunaturel.org](http://www.jardinaunaturel.org)

LES SOLUTIONS TECHNIQUES ET LES MATÉRIELS

Les «Jardifiches»




**Quels sont les produits et matériels pour jardiner sans pesticides ?**

**Pour désherber ou éviter de désherber :**

- **Sarcloir, couteau à désherber, binette** > pour désherber sans désherbant
- **Paillis organiques** > pour couvrir la terre et favoriser l'activité biologique
- **Paillis plastiques** > pour couvrir la terre
- **Scarificateur** > pour aérer la pelouse et extraire la mousse
- **Plantes couvre-sol** > pour couvrir la terre et embellir les massifs
- **Engrais vert** > pour couvrir le sol après une culture potagère

**Pour lutter contre les ravageurs :**

- **Barrières et pièges à insectes** > pour empêcher les ravageurs d'atteindre vos plantes
- **Abris et nichoirs à auxiliaires** > pour héberger les prédateurs des ravageurs
- **Haie champêtre** > pour favoriser les insectes auxiliaires



Les «Jardifiches»



**Pour nourrir le sol et entretenir la bonne santé des plantes :**

- **Compost** > pour structurer le sol et apporter les éléments fertilisants
- **Fumier composté** > pour limiter l'acidité du sol
- **Amendement calcaire et magnésien** > pour limiter l'acidité du sol
- **Composteur** > pour faire son propre compost
- **Plantes moins sensibles aux maladies** : fruits et légumes, arbres fruitiers, rosiers... > pour limiter le développement de maladies

**Pour recycler les déchets de jardin et de cuisine :**

- **Composteur** > pour faire son propre compost
- **Broyeur** > pour faire vos propres paillis
- **Brouette, sac de ramassage** > pour ramasser les déchets et les récupérer

**Pour arroser sans gaspiller :**

- **Récupérateur d'eau de pluie** > pour utiliser une eau gratuite, tempérée et non chlorée
- **Tuyau microporeux** > pour arroser au goutte à goutte
- **Pompe** > pour puiser dans les cuves d'eau enterrées

→ **Paillis** > pour garder l'humidité aux pieds de vos plantes




Les «Jardifiches»

**0 Pourquoi jardiner sans pesticides ?**

**« Ne traitez pas à proximité de l'eau ! » Un gramme de pesticides peut polluer 10km de fossés.**

**Il est donc interdit d'utiliser des pesticides :**

- **A moins de 5 mètres des cours d'eau**
- **A moins de 1 mètre de la berge des fossés** (seulement en Bretagne - interdiction dans les fossés pour la Mayenne)
- **Dans les avaloirs, bouche d'égout et caniveaux**

Tout traitement à moins d'un mètre des berges d'un fossé ou cours d'eau est interdit.



Arrêté interministériel du 12 septembre 2006  
Arrêtés préfectoraux du 1er février 2008 pour les Côtes d'Armor, le Finistère, l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan, du 9 février 2006 pour la Loire-Atlantique et du 4 décembre 2007 pour la Mayenne.

**Pour en savoir plus :**  
Découvrez toutes les solutions sans pesticides dans le livret : « Comment jardiner sans pesticides ? », disponible en consultation dans votre jardinerie ou sur [www.jardinaunaturel.org](http://www.jardinaunaturel.org) - Mce - 02 99 30 35 50

Imprimé sur papier recyclé

Textes et photos : Mce et Denis Féjén